

Luxembourg, le 18 décembre 2008



ADMD-L  
B.P. 2343  
L-1023 Luxembourg

---

Concerne : Pétition n° 291 pour la dépénalisation de l'euthanasie

Madame,  
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de cet après-midi, la Chambre des Députés a adopté avec une majorité de 31 voix contre 26 voix et 3 abstentions la proposition de loi N° 4909 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

Partant, la Commissions des Pétitions a conclu que la procédure concernant votre pétition remise en date du 3 décembre 2008 est à considérer comme étant close.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Lucien Weiler  
Président de la Chambre des Députés

